

DOCUMENT EXPLICATIF

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-01-2025

Objet et résumé du projet de règlement

Le présent Règlement modifie le *Règlement sur les PPCMOI 611-2023* afin d'y intégrer la zone M70 et P74 et de retirer M68 **et d'assurer une concordance avec la modification des zones prévue au Règlement 606-08-2026.**

Tableau 1. Modifications du *Règlement de zonage 611-2023*

Article	À retirer	À ajouter
1.1.2		Ajouter la zone M70 et P74 à l'énumération et retirer M68
2.2.1		Ajouter la zone M70 et P74 à l'énumération et retirer M68
Annexe 1		Ajouter la zone M70 et mettre à jour le plan selon les modifications du plan de zonage

Description de la zone visée

Cette modification touche les immeubles situés dans les zones M70, **M58 et M68** de la Municipalité.

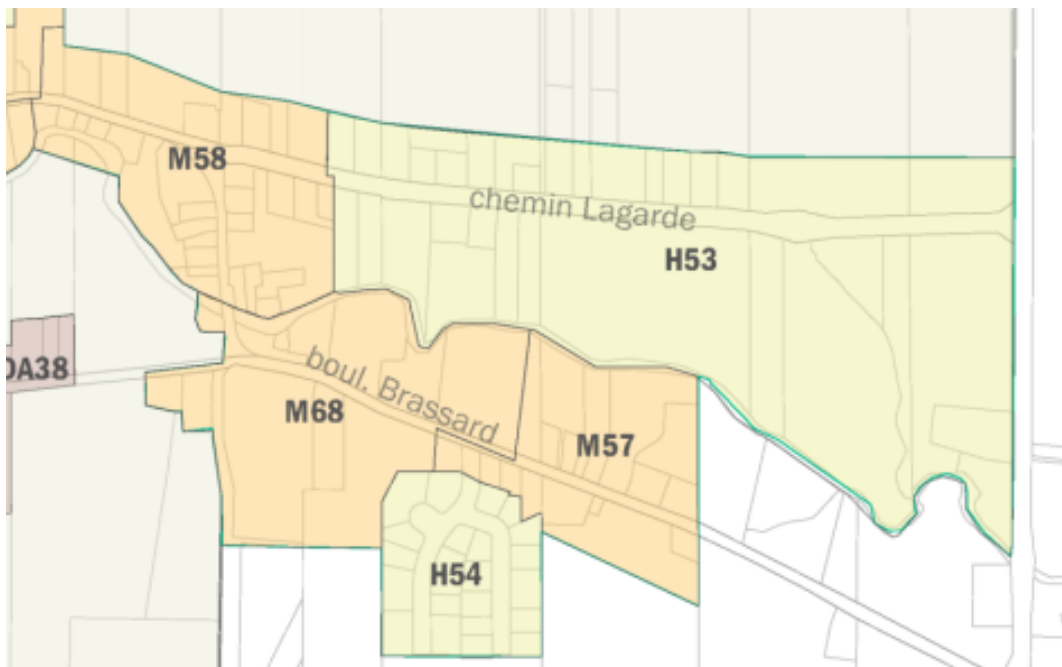


Figure 1, Zones avant la modification

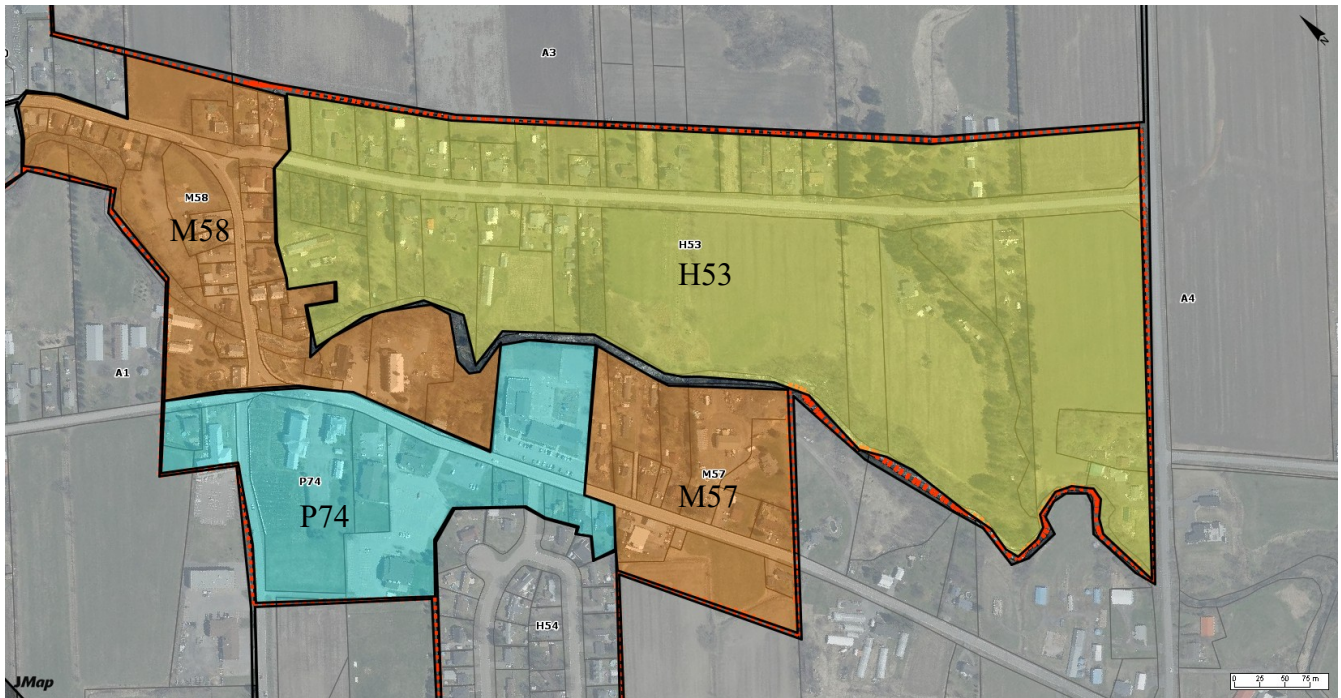


Figure 2, Zones après la modification

Approbation référendaire

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement à l'adresse courriel urbanisme@saintpaul.quebec ou en composant le 450-759-4040 poste 232.